

Département du TARN

Arrondissement :

Castres

MAIRIE de VABRE

Tél : 05 63 74 40 60

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE DE VABRE**

Séance du 04 février 2026

Date de la convocation: 28/01/2026
Le quatre février deux mille vingt-six, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Françoise PONS, Maire de Vabre

Membres en exercice :

14

Présents : 11

Représentés : 2

Votants : 13

Présents : Françoise PONS, Patrick PISTRE, Michel PERALES, Marie WILTORD RIBOULET, Claude SALVETAT, Romain DECOURT, Christine GAILLARD, Laurence JULIEN, Bernard MOULIN-RIBERPREY, Christophe MUR, Aurore VAREILLES

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Absent(es) représenté(es) : Didier GUY représenté par Patrick PISTRE, Pierre-Jean SELLES représenté par Marie WILTORD RIBOULET

Absent(es) excusé(es) : Michel CALS

Secrétaire de séance : Michel PERALES

N° DE 2026 007

Objet : Avancements de grade - creation/suppression d'emplois permanents

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, Madame le Maire propose au conseil municipal la création :

- d'un emploi d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps non complet 5.11/35è pour assurer les missions d'agent d'entretien des locaux
- d'un emploi d'agent social principal de 2ème classe à temps non complet 21.82/35è pour assurer les missions d'aide auprès des professeurs des écoles et surveillance de la garderie
- d'un emploi de rédacteur principal de 2ème classe à temps complet pour assurer les missions de secrétaire général de Mairie

Après avoir entendu Madame le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Décide :

- la suppression, à compter du 01/09/2026, d'un emploi permanent à temps non complet (5.11/35è) d'adjoint technique et la création, à cette même date, d'un emploi permanent à temps non complet (5.11/35è) d'adjoint technique principal de 2ème classe.
- la suppression, à compter du 01/03/2026, d'un emploi permanent à temps non complet (21.82/35è) d'agent social et la création à la même date d'un emploi permanent à temps non complet 21.82/35è d'agent social principal de 2ème classe
- la suppression, à compter du 01/03/2026, d'un emploi permanent à temps complet de rédacteur et la création, à la même date d'un emploi permanent à temps complet de rédacteur principal de 2ème classe

Précise que les crédits suffisants seront prévus au budget de l'exercice

Adopte la modification du tableau des emplois

Envoyé en préfecture le 06/02/2026
Reçu en préfecture le 06/02/2026
Publié le
ID : 081-218103059-20260204-DE_2026_007-DE

Grade	ancien effectif	Nouvel effectif	Date
Adjoint technique (5.11/35è)	1	0	01/09/2026
Adjoint technique principal 2ème classe (5.11/35è)	0	1	01/09/2026
Agent social (21.82/35è)	1	0	01/03/2026
Agent social principal 2ème classe (21.82/35è)	0	1	01/03/2026
Rédacteur (35/35è)	1	0	01/03/2026
Rédacteur principal 2ème classe (35/35è)	0	1	01/03/2026

Autorise Madame le Maire à nommer les agents sur ces grades.

Fait et délibéré à Vabre, les jour, mois et an que dessus.

Françoise PONS
Madame Françoise Pons

Maire de Vabre (Fard)



Maire de VABRE

Michel PERALES

Secrétaire de séance

